

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2024

Présents : CANESSA Bernard, BARRIERE Caroline, BROUARD Laëtitia, FRONTIGNY Sébastien, KNECHT Vincent, LEFEVRE Benjamin, LEROY Jean-Luc, THUILLIER Isabelle, VANIN Dominique

Absents : FAVIER Romain (procuration donnée à BARRIERE Caroline), KARTOBI Laurence, LOPES Lysiane, MOUCHELIN Mickaël, SEGABIOT Brigitte, BONNET Benjamin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Brouard Laëtitia est désignée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2024

Le procès-verbal du 05/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décision budgétaire modificative n° 1/2024 (délibération n° 2024-015)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune,

Vu la régularisation effectuée par l'EDF concernant les consommations électriques de la salle polyvalente au titre de l'année 2023 consistant à :

- Un remboursement de 15 703,93 €
- Une refacturation de 19 496,44 €

Considérant qu'il va manquer des crédits au compte 60612 (énergie - électricité) en raison de ce mode de régularisation,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Article 60612 : Energie - Electricité + 15 703,93 €	Article 773 – Mandats annulés + 15 703,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative n° 1/2024 proposée par Monsieur le Maire.

Vote pour : 10 dont 1 procuration
Vote contre : 0
Abstention : 0

**Demande de subventions pour la rénovation du monument aux morts –
modification (délibération n° 2024-016)**

Le taux subvention de l'ONAC étant passé de 20% à 50%, il est proposé de modifier la demande de subvention votée le 5 avril pour la rénovation du monument aux morts.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut prétendre à des subventions pour le programme d'investissement « Rénovation du Monument aux Morts » et présente le plan de financement de ces travaux.

Montant de l'opération : 7 630,00 € HT

Financeurs	Dépense HT subventionnable	Taux souhaité	Montant de la subvention
Région	7 630,00	30 %	2 289,00
ONAC	7 630,00	50 %	3 815,00
Total des aides publiques			6 104,00
Montant à la charge de la commune			1 526,00
Total général HT			7 630,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire
- Décide de demander une subvention à la Région à hauteur de 30%
- Décide de demander une subvention à l'ONAC à hauteur de 50 %
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches

Vote pour : 10 dont 1 procuration

Vote contre : 0

Abstention : 0

Extension du réseau d'eau chemin de Marigny à Prément

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour permettre la viabilisation des parcelles du chemin de Marigny à Prément, une extension du réseau d'eau est nécessaire.

Le devis pour réaliser ces travaux est de 33 163,98 € HT. Par convention, l'USESA participerait à hauteur de 50 %. La commune aurait donc la somme de 16 581,99 € HT à payer pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Maire précise qu'un permis de construire a été accepté, mais que la DDT n'a pas encore répondu aux quatre demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Cette délibération est donc reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Organisation de la Fête Nationale (délibération n° 2024-017)

Monsieur le Maire informe que les festivités de la Fête Nationale seront organisées le 13 juillet à la salle polyvalente en raison du plan vigipirate.

Il propose pour l'organisation :

- Un bal animé par M. Nardi Ludovic pour un montant de 500 €
- Un feu d'artifice pour un montant de 563,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'organisation du 13 juillet telle que présentée par M. le Maire.

COMMUNE DE GANDELU
Séance du 19 juin 2024

Vote pour : 10 dont 1 procuration
Vote contre : 0
Abstention : 0

DOMAINE ET PATRIMOINE

Dénomination des rues et lieux-dits (délibération n° 2024-018)

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et lieux-dits de la commune.

Il convient d'identifier clairement les adresses pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail de La Poste et des autres services publics et commerciaux, la localisation sur les GPS.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les noms proposés par Monsieur le Maire :

- Rue du Docteur Pénit
- Grande rue
- Rue du Champ Dieu
- Chemin de Paris
- Rue de la prairie
- Rue de l'Hôtel Dieu
- Rue du Four
- Cour Alain
- Rue d'Orléans
- Rue du Moulin
- Rue du jeu d'arc
- Chemin du Plan
- Rue de la colline
- Rue de la tannerie
- Rue des cytises

Hameau de Prément

- Rue des Glandons
- Rue du gué
- Chemin de Marigny

Hameau des Glandons

Lieu-dit Le Rhône

Lieu-dit Les Granges

Lieu-dit Heurteville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider et d'adopter les dénominations présenté par M. le Maire
- de charger M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote pour : 10 dont 1 procuration
Vote contre : 0
Abstention : 0

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Bureau de vote pour les élections législatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections législatives auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 et que les conseillers municipaux doivent informer le secrétariat de leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote.

INFORMATIONS

Renouvellement des branchements d'eau en plomb

L'Union des Syndicats des Eaux du Sud de l'Aisne informe que des travaux de renouvellement des branchements en plomb seront réalisés sur l'ensemble du territoire. La société Véolia a été retenue comme délégataire de l'USESA. Un courrier explicatif de Veolia sera distribué aux habitants avec le prochain Flash Info.

Passage de la flamme olympique à Château-Thierry

La flamme olympique passera à Château-Thierry le mercredi 17 juillet au matin. Un emplacement est prévu pour les habitants de la commune. Une information a été publiée dans le Flash Info.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée au Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h02.


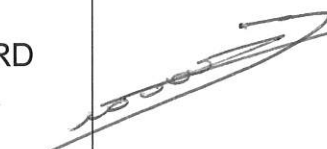
COMMUNE DE GANDELU
Séance du 19 juin 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2024

n° délibération	Objet de la délibération	n° page
2024-015	Décision budgétaire modificative n° 1/2024	2024/
2024-016	Demande de subventions pour la rénovation du monument aux morts - modification	2024/
2024-017	Organisation de la fête nationale	2024/
2024-018	Dénomination des rue set lieux dits	2024/

EMARGEMENTS

Le Maire, CANESSA Bernard		La secrétaire de séance, BROUARD Laëtitia	
------------------------------	--	---	--

